

Conditions d'utilisation

(Traduction de l'original italien «Norme di utilizzo SET SIT MP»)

Conditions d'utilisation

L'utilisateur du SET/SIT MP qui souhaite utiliser ce service sur l'autoroute doit :

- s'assurer qu'il a correctement activé le service auprès d'un prestataire certifié ;
- avoir reçu du prestataire sélectionné une unité embarquée certifiée et autorisée pour le paiement électronique des péages dans le cadre du SET/SIT MP ;
- s'assurer avant le départ que le tronçon d'autoroute qu'il veut emprunter est autorisé pour le SET/SIT MP ;
- emprunter les voies réservées au SET/SIT MP et marquées en conséquence par le logo de la figure 1. Le logo suivant est expérimental et peut faire l'objet de modifications ultérieures si les circonstances au cours des travaux l'exigent.

Image 1 Logo du SET



Ces voies peuvent être réservées exclusivement au paiement électronique du péage ou être équipées de façon à permettre diverses autres possibilités en plus du paiement électronique (par exemple : en numéraire et/ou par carte). Il est conseillé à l'utilisateur de ne jamais utiliser plus d'un boîtier de télépéage en même temps dans son véhicule (qu'il s'agisse de boîtiers du SET/SIT MP, de boîtiers Telepass, ou autres), car ceci pourrait entraîner des pannes imprévisibles a priori. Dans ce cas, l'utilisateur peut régler son trajet sur place en demandant de l'aide ; sinon, il peut contacter le concessionnaire responsable de la gare de sortie pour résoudre le problème.

Si le système ne fonctionne pas, l'utilisateur doit s'arrêter et demander de l'aide comme indiqué ci-dessous **sans quitter son véhicule**. Il est convenu que l'utilisateur sera tenu responsable de toute anomalie résultant de ce comportement.

Il existe actuellement deux systèmes de péage :

- Système fermé : Dans ce système, deux gares avec des voies réservées aux différents systèmes de télépéage sont franchies en cours de route, une gare d'entrée et une gare de sortie où le péage est perçu.
- Système semi-fermé : Dans ce système, une seule gare de péage, dont les voies sont marquées en conséquence, est franchie.
- Système free flow : la société exploitante, Autostrada Pedemontana Lombarda (APL), exploite un système de péage Free Flow Multi Lane (système de péage multivoie à flux libre). Le péage est perçu au moyen de balises marquées le long du tronçon autoroutier (Fig. 4) pour les entrées (Fig. 2) et les sorties (Fig. 3) :



Figure 2 Signalisation aux gares d'entrée



Figure 3 Signalisation aux gares de sortie



Figure 4 Signalisation le long du tronçon autoroutier

Il est conseillé à l'utilisateur de positionner correctement l'OBU, conformément aux conditions d'utilisation spécifiées par le prestataire sélectionné. De même, il ne faut pas garder plus d'un boîtier de télépéage (qu'il s'agisse d'un boîtier SET/SIT-MP, d'un boîtier Telepass, etc.) dans le véhicule, car la présence simultanée de plusieurs boîtiers pourrait perturber le fonctionnement.

Circulation en système fermé

Accès à l'autoroute

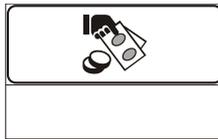
L'utilisateur doit emprunter les voies réservées au SET/SIT MP et marquées en conséquence.

Dans tous les cas où il n'est pas possible de franchir la gare de péage comme prévu, l'utilisateur doit tirer un ticket. Notamment :

- i. Si aucune des installations identifiées par le logo du SET/SIT MP ne peut être utilisée à la gare d'entrée, l'utilisateur doit changer de voie et tirer un ticket.
- ii. Si le feu rouge persiste et/ou la barrière ne se lève pas à l'accès de la voie réservée au SET/SIT MP, le conducteur doit s'arrêter et tirer un ticket, si ceci est possible, sinon il doit appuyer sur le bouton d'aide de la borne et demander de l'aide.

Dans les deux cas décrits ci-dessus, il lui faudra utiliser le ticket pour régler le péage à la sortie de l'autoroute. Dans ce cas, il y a deux possibilités :

1. voies manuelles identifiées comme telles et où le paiement en numéraires ou par cartes autorisée est accepté :



2. voies automatiques identifiées comme telles et où le paiement en numéraires et/ou par cartes autorisées est accepté



3. voies réservées au SET / SIT MP et équipées d'un distributeur de tickets, si le panneau l'indique.

Sortie de l'autoroute

- Si le feu rouge persiste et/ou la barrière ne se lève pas à la sortie de l'une des voies réservées au SET/SIT MP, le conducteur doit s'arrêter et appuyer sur le bouton d'aide de la borne et demander de l'aide. Selon les cas, le personnel de contrôle peut procéder comme suit pour le règlement du trajet :

Cas A - boîtier valide

Enregistrement de la gare d'accès indiquée par l'utilisateur et du numéro d'immatriculation. Après les contrôles consécutifs, le péage peut être confirmé par la gare indiquée ou le montant de la gare d'accès la plus éloignée peut être perçu.

Cas B - Boîtier non valide/ non détecté

Enregistrement de la gare d'accès la plus éloignée et du numéro d'immatriculation.

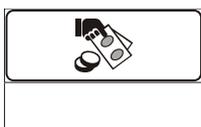
Le concessionnaire engagera la procédure de recouvrement du crédit ; le client a le droit de prouver la gare d'accès réelle en payant le péage correspondant.

Dans les cas où le ticket a été retiré l'entrée, la transaction doit être effectuée de la façon suivante à la sortie :

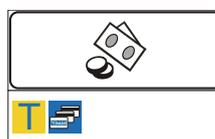
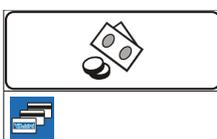
- Sur les voies du SET/SIT MP, qui sont équipées d'accepteurs de tickets identifiés comme tels, le trajet est réglé automatiquement par un péage du SET/SIT MP.

S'il n'y a pas de voie automatique comme décrit ci-dessus à la gare de péage, le passage peut se faire avec le ticket et le règlement selon l'une des méthodes spécifiées pour les types d'autoroutes suivants :

- Sur les voies manuelles identifiées par le panneau suivant et où le paiement en numéraires ou par cartes autorisées est accepté.



- Sur les voies automatiques identifiées par les panneaux correspondants et où le paiement en numéraires et/ou par cartes autorisées est accepté



Circulation en système ouvert - Free Flow Multi Lane

Le Free Flow Multi Lane est un système de péage sans gares ni barrières physiques (c'est pourquoi il est également appelé système ouvert), où le passage des véhicules est détecté par des dispositifs technologiques placés sur des portiques spéciaux. Les véhicules peuvent être détectés et classés sur toutes les voies et dans toutes les situations (par exemple, les changements de voie au début et à la fin des manœuvres de dépassement ou dans les élargissements de courbe).

Des équipements tels que des caméras, des appareils de mesure, des antennes et des éclairages sont installés sur les portiques qui couvrent l'ensemble du parcours. Ces dispositifs permettent d'identifier le véhicule, de communiquer avec l'OBU s'il est installé correctement, de capturer la plaque d'immatriculation, de la catégoriser et de déterminer la distance parcourue, sur la base de laquelle le péage est calculé et facturé. Si l'OBU ne peut être identifiée ou n'est pas présente, les mêmes fonctions peuvent être exécutées en associant l'identifiant capturé à l'élément contractuel SET/SIT-MP de l'utilisateur.

Possibilités de règlement

Pour les utilisateurs équipés d'une unité embarquée SET/SIT-MP, le paiement est effectué automatiquement lors du passage du véhicule sous le portail, conformément aux termes du contrat entre l'utilisateur et le prestataire choisi.